

Sous le point de vue financier, je considère donc que le système actuel aura pour effet d'empêcher absolument d'obtenir le monopole du transport des lettres de l'Amérique du Nord par une ligne de bateaux à vapeur dirigée sur Halifax. Mais il y a un autre point de vue plus important encore sous lequel il faut l'envisager. Je fais allusion à l'influence morale qu'il exerce sur tous les habitans Britanniques de ces Provinces. L'émigré, lorsqu'il vient s'établir dans ces Provinces, arrive plein de souvenirs et de sentiments Anglais, et avec la persuasion que, bien qu'il soit de l'autre côté de l'océan atlantique, il fait encore partie du même pays, et est à portée de ses anciens amis et connaissances. Pour lui, la réception de nouvelles d'Angleterre est du plus grand intérêt; et aussi longtems qu'il continuera à correspondre avec son pays natal, on peut compter sur son attachement pour la Mère-patrie. Ses invitations engagent aussi d'autres personnes à émigrer et à venir se fixer dans les possessions Britanniques, et par ce moyen des flots d'une émigration saine et utile sont dirigés vers ces Provinces. Tel a été le cas, malgré les frais et les retards de la correspondance; et l'on ne peut douter qu'un système postal perfectionné amènerait des effets plus avantageux encore.

Mais si l'Emigré est forcé de payer un tarif élevé pour le transport de ses lettres, sa correspondance devra cesser bientôt, et avec elle l'intérêt qu'il porte à sa patrie primitive. En effet, le paiement en argent d'une somme aussi considérable que quatre ou cinq chelins (et dans plusieurs circonstances, les frais de poste se montent à une somme triple ou quadruple, à cause de l'ignorance de l'écrivain touchant les frais additionnels pour différentes familles,) paraît être un obstacle insurmontable à toute correspondance. Dans l'intérieur, bien que les habitans y vivent dans une certaine aisance, la possession de valeurs en espèces est extrêmement difficile, la plupart des transactions s'effectuant par l'échange des produits; et la difficulté de faire de semblables déboursés est beaucoup plus grande qu'on ne pourrait se l'imaginer en Angleterre.

A tous égards, tant sous le rapport financier que sous le rapport politique, je suis fermement d'opinion que le système aujourd'hui suivi devrait être de suite abandonné, et que, conformément au principe établi en Angleterre, un taux uniforme de 1s. devrait être payé pour toute lettre pesant moins d'une once, et envoyée d'Angleterre à un lieu quelconque des possessions Britanniques de l'Amérique du Nord et *vice-versa*.

Cet arrangement enlèverait tout d'abord à la Poste des Etats-Unis, la correspondance Anglaise qui maintenant passe par ses mains, et joint à d'autres améliorations dans le transport des lettres à l'intérieur, serait reçu comme un grand bienfait par la population Britannique du Canada. La considération de ce sujet ne souffre aucun délai; car le Gouvernement des Etats-Unis est bien convaincu des avantages qui lui reviennent du système actuel, et s'il prévoyait quelque intention de la part de la Grande-Bretagne, d'y faire des changements, il ferait tous ses efforts pour en détruire les effets. J'appellerai en conséquence la sérieuse attention du Gouvernement de Sa Majesté sur ce sujet; et j'ai l'espoir que des instructions seront transmises au Député-Maitre Général des Postes, conformément à ma recommandation, dans les bons effets de laquelle il repose la plus grande confiance.

J'ai, etc.

(Signé,)

C. POULETT THOMSON.

Le Très Honorable
C. POULETT THOMSON.
&c. &c. &c.

(Copie.)
No. 135.

DOWNING STREET.

23 Mai, 1840.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche No. 85 du 16 Avril, avec les documents qu'elle renfermait, relativement au système qui règle maintenant le tarif des lettres expédiées de ce pays pour les Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord; et je dois vous prévenir que j'ai transmis votre représentation aux Lords Commissaires de la Trésorerie, et que j'y ai appelé l'attention de leurs Seigneuries le plus promptement possible.

J'ai, etc.

(Signé.)

J. RUSSELL.

Le Très Honorable
C. POULETT THOMSON,
&c. &c. &c.